



**La newsletter des professionnels du social et de l'insertion professionnelle
dans le Pays de Montbéliard**

Chers partenaires,

L'équipe des animateurs SPIE du Pays de Montbéliard a le plaisir de vous proposer sa **2eme newsletter** qui s'adresse aux travailleurs sociaux et aux professionnels de l'insertion professionnelle.

Vous y trouverez des actualités locales sur l'emploi et la formation ainsi que des informations pouvant enrichir votre quotidien.

Au sommaire de ce nouveau numéro :

- **La présentation du dispositif Immersion facilitée**
- **Des informations sur les clauses sociales dans les marchés publics**
- **Une présentation des coaches filières**
- **Un retour sur l'événement « Mon futur au scop' »**
- **Des dates de visites des structures par l'activité économique (SIAE)**
- **Des offres d'emploi à pourvoir en ce moment**

Nous vous en souhaitons bonne lecture, et espérons que chacun y trouvera de quoi nourrir sa pratique auprès de ses bénéficiaires.

Nous vous souhaitons également de belles fêtes de fin d'année 2023.

N'hésitez pas à nous contacter : spie.montbeliard@doubs.fr



Rachid ALI-MESSAOUDI
Animateur SPIE - Pays de Montbéliard
Coordinateur Cité de l'Emploi du Pays de Montbéliard
Portable : 07 49 20 00 04

Virginie RIGOLÉ
Animatrice SPIE - Pays de Montbéliard
spie.montbeliard@doubs.fr
Portable : 06 25 57 93 55
Tel. : 03 81 99 38 07

SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI



LES PARTENAIRES DU BASSIN VOUS INFORMENT

PÔLE EMPLOI VOUS INFORME

L'Immersion professionnelle : mode d'emploi

L'Immersion professionnelle : c'est quoi ?

L'Immersion professionnelle est une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) courte et non rémunérée. Elle peut s'effectuer en France, mais également en Suisse.

Elle permet de découvrir un métier, un environnement de travail, tout en vérifiant des compétences et aptitudes auprès d'un professionnel en activité.

Le bénéficiaire conserve son statut initial : par exemple, être demandeur d'emploi ne sera pas une obligation. Le bénéficiaire est couvert par un prescripteur (Pôle emploi, IDEIS Mission locale, CAP Emploi, Département du Doubs, etc.) grâce à la signature d'une convention.

« Immersion Facilitée » : c'est quoi ?

« Immersion facilitée » est un site internet sur lequel vous pouvez vous connecter. C'est un outil issu de la plateforme de l'Inclusion.

Pour vous connecter : <https://immersion-facile.beta.gouv.fr>

Ce site est accessible à vos bénéficiaires : ils pourront rechercher, par métier et par lieu, une entreprise qui pourrait accueillir une personne dans le cadre d'une immersion.

La demande se remplit en ligne, par le bénéficiaire lui-même (ou avec l'aide de son accompagnateur) et est automatiquement transmise au conseiller.

Votre structure peut demander à obtenir un agrément en tant que structure d'accompagnement. Actuellement, dans le Pays de Montbéliard, 4 structures l'ont obtenu : Pôle emploi, IDEIS Mission Locale, Onlineformapro25, Solerys.

Besoin d'en savoir plus ? Contacter :

Jessica Vuilleumier

Tél. 03 81 99 66 27 – 06 10 81 84 40

jessica.vuilleumier@pole-emploi.fr

IDEIS (dont Mission locale) VOUS INFORME

Les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics : c'est quoi ?

Lorsqu'une collectivité publique ou un bailleur social achètent des travaux, des fournitures ou des services, ils ont l'obligation d'intégrer des heures de clauses sociales d'insertion dans les marchés passés avec les entreprises ou les associations.

Ce sont des heures de travail réservées aux personnes dites « éloignées de l'emploi », présentant des caractéristiques de l'insertion : bénéficiaires du RSA et leurs ayants-droit (par exemple un enfant qui deviendrait apprenti), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes accompagnés par la mission locale ou l'EPIDE ou l'E2C ou l'aide sociale à l'enfance, les personnes ayant une RQTH, les personnes en parcours avec une SIAE, les seniors de 50 ans et +, les habitants en QPV, etc.

IDEIS (dont Mission locale) VOUS INFORME

Les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics : c'est quoi ?

Lorsqu'une collectivité publique ou un bailleur social achètent des travaux, des fournitures ou des services, ils ont l'obligation d'intégrer des heures de clauses sociales d'insertion dans les marchés passés avec les entreprises ou les associations.

Ce sont des heures de travail réservées aux personnes dites « éloignées de l'emploi », présentant des caractéristiques de l'insertion : bénéficiaires du RSA et leurs ayants-droit (par exemple un enfant qui deviendrait apprenti), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes accompagnés par la mission locale ou l'EPIDE ou l'E2C ou l'aide sociale à l'enfance, les personnes ayant une RQTH, les personnes en parcours avec une SIAE, les seniors de 50 ans et +, les habitants en QPV, etc.

En 2022, ce sont **52 000 heures de travail** qui ont ainsi pu être effectuées par ces publics sur le Pays de Montbéliard.

Les entreprises peuvent employer ces publics soit en direct (CDI, CDD, alternance), soit faire appel à la sous-traitance auprès d'une SIAE (Bati Emploi, IDé, Erige, DéFI, Femmes Actives, Travaillons Ensemble, ADDSEA...), soit se tourner vers l'intérim d'insertion (Indibat ou INéO). Plusieurs bâtiments locaux ont été construits en intégrant des heures de clauses sociales : le pôle éducatif de Brognard, le conservatoire de Montbéliard, le nouveau collège de Bethoncourt, la réhabilitation du Centre St Exupéry à Audincourt, et aussi la rénovation énergétique des écoles d'Audincourt, les réaménagements des quartiers de la Petite Hollande à Montbéliard et des Evoironnes à Sochaux, etc.

Les facilitatrices des clauses sociales sont là pour veiller au bon fonctionnement de ce système : proposer des candidats aux entreprises qui ont des marchés clausés ou réservés (métiers du bâtiment, des travaux publics, du nettoyage, des espaces verts...), vérifier l'exécution des heures, les comptabiliser, en faire retour aux financeurs, etc. **Elles travaillent aussi au développement des clauses sociales pour toucher d'autres marchés et surtout d'autres métiers, afin d'avoir de nouvelles propositions en termes d'emplois pour les publics.**

Agnès TASSETTI et Delphine BRAYE sont les facilitatrices des clauses sociales sur les cantons de Montbéliard, de Maïche et de Clerval.

N'hésitez pas à les contacter : Clauses.montbeliard@ideis-asso.fr

Agnès TASSETTI

Delphine BRAYE

Tél. 06 28 46 42 90

Tél. 06 95 70 78 28

agnes.tassetti@ideis-asso.fr

delphine.braye@ideis-asso.fr



Agnès TASSETTI et Delphine BRAYE (IDEIS)